

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

**Réfection du mur de soutènement de la piste d'athlétisme du complexe sportif
Aurégan**

Le montant des travaux est estimé à 78 333 € HT soit 94 000 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Travaux de réfection du mur de soutènement	78 333	94 000
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	78 333	94 000
Ville de Morlaix	53 333	69 000
Etat – DETR 2023	25 000	25 000
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	78 333	94 000

A Morlaix, le 14 avril 2023



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*